

Les salariés et les membres du CE refusent que le médecin du travail soit licencié !

Le 24 juin 2015

Ce mercredi 24 juin 2014, la direction du site de PCA Metz Borny a décidé de réunir les membres du Comité d'Entreprise et de les consulter sur la rupture du contrat de travail du Docteur Kryvenac.

La direction a décidé de ne pas y aller de main morte en se présentant devant les membres du CE avec **un faux document** en décidant d'en faire usage pour faire pencher les votes en faveur du licenciement. On appelle cela « **faux et usage de faux** ».

C'est une honte !

Ce faux document est en fait un scanne d'un courrier Recommandé sur lequel apparaît un nom griffonné à la va-vite par une personne sous la coupe de la direction en lieu et place de la signature du Docteur Kryvenac. La date et l'heure du document présenté au domicile du Docteur Kryvenac a permis d'établir que le Docteur ne pouvait être à son domicile puisqu'elle était... sur son lieu de travail, à PCA METZ.

Le Docteur Kryvenac se bat depuis son arrivée pour exercer son métier en toute indépendance vis-à-vis de la direction et en appliquant toute la législation sur la sécurité au travail.

Ce n'est visiblement pas du gout de la direction de Metz-Borny qui exerce des pressions inadmissibles sur le Docteur Kryvenac en s'ingérant systématiquement dans son travail, voulant censurer « des passages gênants » destinés aux membres du CHSCT.

Visiblement, la direction a peur qu'un médecin du travail fasse pleinement son travail en toute liberté.

**C'est pourtant ce que réclament les salariés
qui ne se sont pas privés pour le dire clairement :**

723 salariés ont signé une pétition pour soutenir le Docteur Kryvenac !

Les membres du **CE de Metz-Borny** ont pu juger à quel point la direction savait être perfide et se sont prononcés contre cette mesure de licenciement avec :

5 contre (CGT et CFDT), 2 abstentions et 2 pour (SIA).

Il en a été de même à **Trémery** où le vote a été clair :

4 contre (CGT/SUD), 4 blancs et 1 pour (SIA).

Nous nous félicitons du succès de la pétition et des élus qui ont refusé la demande de la direction.

Nous ne pouvons que regretter ceux qui ont suivi la direction en votant d'une manière incompréhensible pour le licenciement du Docteur Kryvenac.

La direction doit désormais entendre les salariés et les élus du CE de Borny et de Trémery en annulant immédiatement la procédure de licenciement à l'encontre du Docteur Kryvenac et la laisser faire son travail dans le respect de la législation.